

23 Mar 2024 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2024

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet apporte des modifications aux lois suivantes :

- à la loi du 10 juillet 2008 relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins : concernant le Conseil médical du réseau hospitalier clinique locorégional
- à la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé : concernant le *Prescription search support* (PSS) ainsi que l'anesthésie et la sédation
- à la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé : concernant les pharmaciens habilités à la vaccination, les psychologues cliniciens ainsi que les activités de la vie quotidienne
- à la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente
- à la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient
- à la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be